Grigny

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

SLO

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents:

21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIHI - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés :

3

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés:

2

L. HERGAUX - L. CAMARA.

Absents:

9

C. MABANZA – C. M' PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA – G. BINOIS - K. OUKBI – A. LAMOTHE.

<u>Délibération N° DEL – 2019 – 022</u>: « Affectation du résultat 2018 et Vote du Budget annexe Locaux Commerciaux 2019 »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° DEL-2018-0135 en date du 20 décembre 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Vu sa délibération N° DEL – 2019 – 012 du 18 février 2019 portant sur l'arrêt du compte de gestion « Locaux Commerciaux » exercice 2018,

Page 1 / 4

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

SLO

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE

DEL - 2019 - 022

Vu sa délibération N° DEL – 2019 – 017 du 18 février 2019 portant sur l'approbation du compte administratif « Locaux Commerciaux » exercice 2018.

Vu l'avis de la Commission Ressources du 14 février 2019.

Vu le contentieux en cours entre le Groupe CASINO et la Ville dont les risques financiers pour la commune sont évalués à 1 510 000 ϵ ,

Considérant que par mesure de précaution, il convient de constituer progressivement une provision pour se prémunir contre ce risque,

Considérant que l'affectation du résultat 2018 fait partie intégrante de cette délibération,

Délibère et,

Article 1er

Décide de reprendre le résultat excédentaire de clôture 2018 de la section de fonctionnement - Budget Annexe Locaux Commerciaux - soit la somme de 281 922,86 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », du budget 2019,

Décide de reprendre le résultat excédentaire de clôture 2018 de la section d'investissement - Budget Annexe locaux commerciaux - soit la somme de 14 662,73 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget 2019.

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget Annexe Locaux Commerciaux II 2019.

Article 2

Décide, au titre de 2019, de constituer une provision de 550 000 € pour se prémunir des risques liés au contentieux actuellement engagé à l'encontre du Groupe CASINO.

Article 3

Approuve le Budget primitif 2019 « Locaux Commerciaux II » et ses annexes pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
DEPENSES	671 922,86 €	0,00 €	0,00 €	671 922,86 €
RECETTES	390 000,00 €	0,00 €	281 922,86 €	671 922,86 €

Affiché le

SLO

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	CUMUL SECTION
DEPENSES	14 662,73 €	0,00 €	0,00 €	14 662,73 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	14 662,73 €	14 662,73 €

Décide des inscriptions budgétaires sur le budget primitif – budget Annexe Locaux commerciaux II – année 2017 selon les tableaux ci-dessous :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
011	Charges générales	21 300,00€
65	Autres charges	100 622,86€
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	550 000,00 €
042	Transfert entre sections	0,00 €
023	Virement	0,00 €
TOTAL		671 922,86 €
Report N-1		0,00 €
TOTAL		671 922,86 €
CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIBELLE	CREDITS PROPOSES
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Vente de produits	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions	0,00 €
75	Autres produits	390 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		390 000,00 €
Report de résultat		281 922,86 €
TOTAL		671 922,86 €

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

5.0

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE

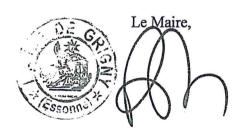
DEL - 2019 - 022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT RESTES A TOTAL CREDITS **CREDITS CHAPITRE** LIBELLE REALISER **PROPOSES** +RAR (RAR) 16 Emprunts et dettes assimilées 0.00 € 0.00€ 0.00 € 21 Immobilisations corporelles 0.00€ 0.00 € 0.00 € 0.00€ 26 Titres et participations 0.00€ 0.00€ Autres Immobilisations financières 27 14 662,73 € 0.00€ 14 662,73 € TOTAL 1 14 662,73 € 0.00€ 14 662,73 € 001 Déficit reporté 0.00 € TOTAL 2 14 662,73 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES	RESTES A REALISER (RAR)	TOTAL CREDITS + RAR
10	Dotations et réserves	0.00 €	0,00€	0.00 €
13	Subventions reçues	0.00 €	0,00€	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0,00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0,00 €	0.00 €
040	Transfert entre sections	0.00€	0,00€	0.00 €
021	Virement du fonctionnement	0.00 €	0,00 €	0.00 €
TOTAL		0.00 €	0,00 €	0.00 €
Report N-1			11 T 1990	14 662,73 €
TOTAL		3		14 662,73 €

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Philippe RIO

Vote :

A l' Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

2 2 FFV, 2019

Transmis au contrôle de légalité le :

2 2 FFV. 2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

510

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE

D2

Nombre de membres en exercice : \$\delta 35\$
Nombre de membres présents : \$\delta 2 i\$
Nombre de suffrages exprimés : \$\delta 24\$
VOTES :

Pour : 2 24 Contre : 0 Abstentions: 0

Date de convocation: 12.32-19

Présenté par (1), Le Mzire A, le 18-02-15

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A , le (g - > 2 - Ley Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Les membres de l'assemblée délibérante (2),	
01 - RIO Philippe	PIP
02 - ATIG Djelloul	
03 - OGBI Fatima	
04 - LE BRIAND Yveline	Hobrases
05 - LAATIRISS Saīd	TATION
06 - ÉTÉ Elisabeth	1 22 00
07 - TAWAB KEBAY Claire	Hellia
08 - TROADEC Pascal	
09 - ZERKAL Arsène	
10 - BELLAHMER Saâdia	bulling
11 - LOUISON Philippe	
12 - BORTOLI Jacky	HT.
13 - VAZQUEZ Claude	
14 - NDOMBELE Féliciano	The state of the s
15 - GAMIETTE Martial	
16 - MABANZA Chantal	
17 - SOILIHI Mahamoud	
18 - BOUKANTAR Youssef	
19 - AUBRY Michèle	
20 - ITOUA Yolande	Ju I
21 - RENKLICAY Claire	hall

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

5 L 0

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE

22 - QUAROUACH Azzeddine	
23 - BAGAVANE Goumassegarane	
24 - DIAWARA Tatiana	
25 - HERGAUX Laurie	
26 - GHENAIM Sara	ghanain
27 - CAMARA Lamine	
28 - M'PIANA Chantal	
29 - GIBERT Sylvie	
30 - GAUBIER Serge	
31 - BENDIAB Sidi	
32 - DIARRA Djouma	
33 - BINOIS Guy	
34 - OUKBI Kouider	_
35 - LAMOTHE Alexandra	

2 2 FEV, 2019

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

SLO

ID: 091-219102860-20190218-DEL_2019_022-DE